

ACTION IMPÔTS 2024

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

! Pour les personnes imposées à la source : Demande de rectification de l'imposition à la source à faire impérativement avant le 31 mars 2024 !

ENVELOPPE COMPLETE RECUE DE L'ADMINISTRATION FISCALE

- Document comportant les numéros d'identifiant
- Déclaration d'impôts 2022 (pour les nouveaux inscrits)

REVENUS SALARIE(E)S

- Attestation de salaire et/ou chômage annuelle pour chaque emploi en 2023

REVENUS RENTIERS

- Attestation de rentes AVS ou AI perçues en 2023
- Attestations de rentes LPP/2^{ème} pilier perçues en 2023
- Attestation des rentes étrangères perçues en 2023
- Attestation des rentes viagères perçues en 2023

AUTRES REVENUS

- Attestation des allocations de logement perçues en 2023
- Attestation des prestations complémentaires du SPC/PC-FAM perçues en 2023
- Attestation des allocations familiales perçues en 2023
- Autres revenus perçus en 2022 (allocation d'études, Hospice Général...)
- Attestation des subsides d'assurance-maladie perçus en 2023

PENSIONS ALIMENTAIRES

- Pension alimentaire reçue/SCARPA
Nom et adresse de la personne versant la pension et no de contribuable
(jugement de divorce (uniquement si l'administration n'est pas encore en possession d'une copie)/séparation/justificatif bancaire/postal)
- Pension alimentaire versée
Nom, prénom, adresse et date de naissance du bénéficiaire
Attestation du montant annuel versé (jugement, document bancaire/postal)

DEDUCTIONS

- Attestation de cotisations syndicales
- Attestation de cotisations AVS personnelles
- Justificatif de frais de perfectionnement professionnel
- Attestation de cotisations et/ou de rachat de 2^{ème} pilier
- Attestation des cotisations versées au 3^{ème} pilier A
- Attestation des cotisations versées au 3^{ème} pilier B (assurance vie) et valeur de rachat
Montant de la prime versée

ACTION IMPÔTS 2024

DETTES

- Attestation de dettes au 31.12.2023 avec intérêts payés (cartes de crédit, dettes hypothécaires, banques...)

FORTUNE

- Relevés de tous les comptes bancaires/postaux au 31.12.2023 avec montant des intérêts perçus

FRAIS MEDICAUX

- Police d'assurance maladie et accident de 2023
- Récapitulatif des frais médicaux ou dentaires, lunettes et lentilles correctrices à votre charge (à demander à votre caisse-maladie)
- Montant des tickets de pharmacie ou autres frais médicaux
- Certificat médical concernant un régime spécial (diabète, dialyse)

DONS

- Montant des dons effectués en 2023 avec justificatifs

FRAIS DE GARDE

- Camps et activités durant les vacances scolaires pour les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans
- Attestation des frais de garde payés en 2023 (accueillante familiale, crèche, parascolaire...)

ENFANTS MAJEURS A CHARGE

Si vous avez des enfants âgés entre 18 à 25 ans, dont le revenu ne dépasse pas Fr. 23'335.- vous pouvez les déclarer comme personnes à charge.

Documents à fournir les concernant :

- Certificat de salaire et/ou attestation annuelle de chômage
- Attestations des allocations de formation ou bourse d'études perçues en 2023
- Relevés de leur compte bancaire/postal au 31.12.2023
- Primes d'assurance maladie et accident de 2023
- Récapitulatifs des frais médicaux ou dentaires, lunettes et lentilles à votre charge (à demander à votre caisse-maladie)
- Une copie de leurs déclarations s'ils l'ont déjà faite.

Leurs revenus doivent être déclarés sur leur propre déclaration d'impôts et ils doivent indiquer, dans les observations, qu'ils sont à votre charge en mentionnant votre numéro de contribuable.

Vos enfants majeurs peuvent solliciter un rendez-vous s'ils souhaitent bénéficier de l'action impôts Jeunes.